



**Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour la pose d'un nouveau revêtement bitumeux à Montalchez et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2022**

**Le Conseil communal de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,

vu le règlement sur les finances du 14 décembre 2020,

sur la proposition du chef de dicastère,

**arrête :**

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **CHF 35'000.-** pour la pose d'un nouveau revêtement bitumeux sur la route du Grand-Pré à Montalchez (route d'accès à la Baronne)
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour un montant de **CHF 35'000.-** dans le chapitre 6150 et amorti conformément à la loi au taux de **10%/an.**
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2022, d'un montant de **35'000.-**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le service technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 19 janvier 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Hassan Assumani

Le secrétaire,  
Tom Egger